



**ARRETE DU MAIRE**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA**  
**CIRCULATION**

N° AR\_2026\_031

---

**Le Maire de DEYVILLERS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8<sup>ème</sup> partie sur la signalisation temporaire),

Vu la demande présentée par Oscar BLANC, de l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT BFC de DARDILLY en date du 22 avril 2025, pour des travaux de chemisage,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

**ARRETE**

Article 1 : De 7h30 le 18 mai 2026 à 17h30 le 22 mai 2026, la circulation sera modifiée sur le territoire de la commune de DEYVILLERS, rue de Lorraine, depuis l'allée des Fauvettes jusqu'à l'allée des Promenades.

Article 2 : La circulation sera modifiée comme suit :

- La circulation sera alternée et régie par feux tricolores,
- Les stationnements et les dépassements seront interdits à hauteur des travaux,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et entretenue par les soins de l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT BFC. Elle s'appliquera pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : L'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT BFC est autorisée à occuper temporairement le parking du cimetière situé au bout de la rue du Sauveur afin d'y stocker son matériel.

Cette occupation est soumise aux obligations suivantes :

- maintenir la propreté et éviter tout débordement de déchets ;
- nettoyer quotidiennement la zone occupée ;
- restaurer intégralement les lieux à l'issue des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité des travaux par les soins de l'entreprise SOGEA

ENVIRONNEMENT BFC de DARDILLY.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Oscar BLANC de l'entreprise SOGEA ENVIRONNEMENT BFC.
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Epinal.
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours des Vosges.

Fait à DEYVILLERS, le 05.05.2026.

Le Maire,

**Bruno-CHEVRIER**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno-Chevrier', is written over the right side of the official stamp.